#3 REPÈRES SOCIALISTES

La laïcité, une méthode républicaine



1905-2025 : 120 ANS AU SERVICE DU COMMUN

Le Parti socialiste

SOMMAIRE

3 _ AVANT-PROPOS _ **La laïcité, pour réaffirmer ce qui nous unit** **Olivier FAURE**

4 _ INTRODUCTION _ **La laïcité, méthode républicaine** **Floran VADILLO**

5 _ 1905 : une loi de liberté, d'égalité et de concorde

La laïcité française, une conquête politique
Jaurès, Briand et l'esprit du compromis républicain
Le cœur de la loi : liberté de conscience, neutralité de l'État
Une loi conçue pour tous les cultes
Une architecture toujours moderne

10 _ La laïcité dans les institutions : école, services publics, vie commune

L'école, première matrice de la liberté de conscience
L'université, espace de liberté intellectuelle
Les services publics, une laïcité vécue sans qu'on la voie
Les communes, lieu où la laïcité devient relation et arbitrage
La laïcité comme qualité du commun
Les métiers du lien, ou la dignité en actes

15 _ La laïcité à l'épreuve des transformations sociales

Une société plus diverse, une laïcité plus sollicitée
Perte de repères et tentations identitaires
Quand l'affaiblissement de l'État fragilise le principe
Jeunesses, croyances et promesse républicaine
Diversité, migrations et égalité des droits
Une crise du commun, non une crise de la laïcité

20 _ La gauche et la laïcité : fidélité, débats, responsabilités

Une histoire indissociable du combat républicain
Refuser la laïcité identitaire comme la laïcité punitive
Gouverner la laïcité : exigence de droit, sens de la mesure
La responsabilité particulière des élus et des institutions
Faire vivre la laïcité sans renoncer à la justice sociale

24 _ Pour une laïcité du commun au XXIe siècle

La laïcité comme condition de l'égalité réelle
Protéger sans stigmatiser, rassembler sans uniformiser
Laïcité, services publics et lutte contre les discriminations
Reconstruire la confiance civique
Faire de la laïcité une promesse tenue

28 _ CONCLUSION GÉNÉRALE _ **La laïcité devant nous** **Richard BOUIGUE**

PAGE 34 À 84 **+ Cahier des CONTRIBUTIONS ET ANALYSES**
120 ans de la loi de 1905 : principes et défis

ISBN 9782488933032

AVANT-PROPOS

La laïcité, pour réaffirmer ce qui nous unit

La France traverse un moment où ce qui nous reliait semble perdre de son évidence. Les inégalités se creusent, les fractures territoriales se renforcent, les appartenances se rigidifient. Les institutions, qui furent longtemps des repères, peinent à jouer leur rôle de médiation. Dans ce contexte, **une interrogation s'installe autour de ce qui nous tient ensemble.**

La laïcité est devenue l'un des lieux où se déposent ces inquiétudes. On l'invoque pour répondre à des questions qui relèvent de politiques sociales, éducatives ou territoriales ; on la convoque comme symbole identitaire ou comme procédure administrative ; on la déplace, parfois, loin de son sens. Le débat s'en trouve déformé, et le principe fragilisé.

Jean Jaurès rappelait pourtant l'essentiel : **« La laïcité, c'est la liberté de toutes les consciences ».**

Cette exigence n'est ni un soupçon, ni une mise à l'écart. Elle est une organisation de la République autour de la liberté intérieure de chacun, de l'égalité des citoyens et de la neutralité d'un État qui ne demande jamais aux individus de renoncer à leur conscience pour accéder à leurs droits. Encore faut-il que cette promesse soit rendue possible.

Une laïcité forte ne peut vivre dans une République affaiblie. Elle suppose une école capable d'émanciper, des services publics accessibles et dignes, une puissance publique impartiale. Là où les institutions reculent, la laïcité se retrouve chargée de réparer des fractures qui ne relèvent pas d'elle. Là où l'injustice s'installe, elle perd de sa lisibilité. Là où l'État abandonne, elle devient un rappel à l'ordre, alors qu'elle devrait être un cadre de confiance.



Le Parti socialiste porte cette conviction depuis plus d'un siècle. Ses pères fondateurs furent des artisans de la loi de 1905, non par esprit d'affrontement, mais par volonté d'émancipation. Depuis, notre parti a défendu la laïcité comme condition de la liberté, de l'égalité et de la dignité. Au fil du temps, à travers des crises différentes, il en a maintenu le sens : non une rupture, mais une protection ; non comme un combat contre la foi, mais comme une garantie pour chacun.

Aujourd'hui encore, alors que certains voudraient réduire la laïcité à une frontière identitaire ou, au contraire, la diluer dans des accommodements successifs, notre rôle est clair : la défendre avec clarté, et la faire vivre avec cohérence. La laïcité n'a pas besoin d'être rigidifiée ; elle a besoin d'être rendue crédible. Non d'être guerrière, mais d'être incarnée.

Les années qui viennent seront décisives. Elles verront l'aggravation des inégalités, les recompositions démographiques, les incertitudes technologiques, les tensions géopolitiques. Dans ce monde instable, la laïcité n'est pas une idée du passé, encore moins un luxe intellectuel. Elle est un point d'appui. Elle rappelle que la puissance publique ne peut devenir l'instrument d'une majorité culturelle ou religieuse. Elle protège les plus vulnérables contre les assignations. Elle préserve un espace où chacun peut faire valoir sa liberté sans craindre la pression des groupes ou de l'État.

Ce livret s'inscrit dans cette perspective. Il ne cherche pas à ajouter une doctrine de plus au débat déjà saturé. Il propose une orientation : la laïcité comme méthode républicaine, comme manière de gouverner, comme éthique du commun. Il rappelle que la laïcité ne se réduit ni à un réflexe défensif, ni à un aménagement permanent. Elle offre un espace où la citoyenneté prime, où les différences ne se transforment pas en frontières, où le désaccord demeure possible sans que la cohésion ne se rompe.

Dans un moment où les discours de division progressent, la laïcité peut redevenir un repère solide. Non pour simplifier le monde, mais pour permettre de s'y tenir debout. Non pour opposer, mais pour protéger. Non pour restreindre, mais pour garantir à chacun la dignité de sa conscience et l'égalité de ses droits.

Elle n'est pas un héritage figé. Elle est une promesse vivante, qui se renouvelle chaque fois que la République choisit de tenir ensemble liberté et égalité, justice et dignité. Elle n'a jamais suffi à elle seule à faire société, mais sans elle, aucune société libre ne tient longtemps.

C'est à nous d'en maintenir la promesse.

Olivier FAURE
Premier secrétaire du Parti socialiste
Député de Seine-et-Marne

INTRODUCTION

La laïcité, méthode républicaine

La laïcité occupe une place singulière dans la vie politique française. Elle est partout invoquée, partout débattue, souvent disputée, parfois dévoyée. Peu de principes républicains concentrent à ce point des attentes contradictoires, des peurs diffuses et des interprétations concurrentes. Peu de notions, aussi, sont à la fois si familières et si mal comprises.

On lui demande d'apporter des réponses immédiates à des questions qui la dépassent : l'intégration, la sécurité, l'identité, la cohésion sociale. On lui reproche ensuite de ne pas résoudre ce qui ne relève pas d'elle. Cet écart constant entre les usages qui en sont faits et le principe nourrit une confusion durable ; il fragilise ce que la laïcité a précisément pour vocation de protéger : la liberté de conscience, l'égalité civique, la confiance dans l'impartialité de l'État.

Car la laïcité n'est ni une émotion collective, ni un réflexe politique. Elle ne doit pas être un étendard identitaire, pas davantage une simple procédure administrative. Elle n'est pas une protection réservée à certains, ni un instrument de mise à distance à l'égard d'autres. Elle est une architecture juridique, un projet démocratique et une pratique sociale. Elle organise les conditions dans lesquelles des convictions différentes peuvent coexister sans se transformer en rapports de domination.

Pour comprendre ce qu'est la laïcité — et ce qu'elle peut encore être —, il faut la replacer dans son histoire, mais aussi dans ses institutions et dans le quotidien des citoyennes et des citoyens. La laïcité n'existe pas dans l'abstraction. Elle vit dans l'école qui transmet des savoirs, dans les services publics qui accueillent, dans les communes qui arbitrent, dans les lieux où se joue concrètement la qualité du commun. Elle se vérifie dans des décisions souvent modestes, dans des gestes professionnels, dans une manière de dire la règle sans humilier et d'expliquer sans soupçonner.

Si le débat est aujourd'hui si vif, ce n'est pas parce que la laïcité serait devenue obsolète. C'est parce qu'elle se trouve à la croisée de transformations profondes : une société plus diverse dans ses croyances et ses appartenances ; des inégalités sociales et territoriales qui fragilisent la confiance civique ; une fragmentation des références communes ; un affaiblissement des institutions qui faisaient tenir ensemble l'expérience républicaine. À cela s'ajoutent des tentations politiques bien identifiées : instrumentaliser la laïcité pour en faire un marqueur de distinction, ou au contraire la diluer dans une suite d'accommodements qui finissent par en vider le sens.

Le risque est alors double : réduire la laïcité à un principe défensif, mobilisé « contre » plutôt que pour protéger ; ou à l'inverse la transformer en notion molle, privée de toute force normative, incapable de garantir l'égalité réelle. Ces deux impasses ont un point commun : elles rompent avec l'esprit même de 1905, qui n'a jamais cherché ni l'affrontement permanent, ni l'effacement du politique.

Ce livret propose une autre voie. Il invite à retrouver la logique profonde de la laïcité : un principe pensé pour libérer, égaliser, rassembler. Un principe qui ne demande pas l'uniformité, mais la neutralité de l'État. Qui ne surveille pas les consciences, mais les protège. Qui n'impose pas un mode de vie, mais organise la coexistence dans un cadre commun. La laïcité n'est jamais aussi forte que lorsqu'elle s'inscrit dans un projet républicain large : une école capable d'émanciper, des services publics accessibles et dignes, des institutions impartiales, une démocratie attentive à celles et ceux qu'elle gouverne.

C'est pourquoi ce livret ne se contente pas de rappeler des principes. Il propose une lecture politique de la laïcité comme méthode républicaine : une manière de gouverner sans assigner, de décider sans discriminer, de faire tenir ensemble des vies, des convictions et des histoires différentes. La laïcité n'est pas un patrimoine à conserver sous verre, elle est un chantier vivant, un outil démocratique moderne, une condition pour qu'un pays divers puisse continuer à faire peuple sans renoncer ni à la liberté, ni à l'égalité.

Les équipes du **Pôle Idées, études et prospective du Parti socialiste,** sous la direction de Richard Bouigue, son Directeur, et la coordination d'Hélène de Comarmond, notre secrétaire nationale à la laïcité, ont oeuvré pour vous proposer une structure en cinq temps.

La première partie revient sur la loi de 1905, non comme un mythe figé, mais comme une conquête politique née de conflits, de compromis et d'audaces, orientée vers la liberté de conscience et l'égalité civique. La deuxième partie montre comment la laïcité s'incarne dans les institutions : l'école, la fonction publique, les communes, les services publics, là où la République est vécue ou parfois contestée. La troisième partie éclaire les transformations contemporaines du fait religieux, les replis identitaires et les fractures sociales qui mettent la laïcité à l'épreuve sans la remettre en cause. La quatrième partie interroge la responsabilité particulière de la gauche face aux dérives, aux instrumentalisations et aux fausses évidences. Détournée à des fins identitaires ou de stigmatisation, la laïcité cesse d'être un principe de protection pour devenir un instrument de division — et se trouve ainsi trahie dans son sens même. La cinquième, enfin, esquisse une orientation : une laïcité du commun, capable de contribuer à la réparation démocratique et sociale dont notre pays a besoin.

La loi de 1905 et la jurisprudence qui l'a précisée constituent le cadre de référence commun de ce livret ; les débats qu'il ouvre portent sur les usages, les interprétations et les conditions d'effectivité du principe, non sur le principe lui-même.

Nous vous souhaitons une bonne lecture!

Floran VADILLO,
Directeur général du Parti socialiste,
directeur de la publication – Repères socialistes



1905 : une loi de liberté, d'égalité et de commun

1905 : une loi de liberté, d'égalité et de commun

La laïcité française n'est pas née d'un geste conceptuel abstrait. Elle est l'aboutissement d'un long processus politique, traversé de conflits, de résistances et de compromis. La loi du 9 décembre 1905 ne surgit pas comme une évidence consensuelle ; elle s'inscrit dans un siècle de tensions entre l'État et les Églises, entre la République en construction et des héritages monarchiques et cléricaux encore puissants, entre l'émancipation des individus et des autorités spirituelles solidement établies. Comprendre la laïcité suppose d'assumer cette histoire conflictuelle, non pour la mythifier, mais pour en saisir la portée démocratique.

1 _ UNE CONQUÊTE POLITIQUE AVANT D'ÊTRE UN CONSENSUS

Rien ne conduisait naturellement à la loi de 1905. La France de la fin du XIXe siècle est travaillée par des fractures profondes : querelles scolaires, affrontements idéologiques, tensions récurrentes entre la souveraineté populaire et l'influence d'une Église catholique omniprésente dans la vie sociale, éducative et culturelle. Le Concordat de 1801 avait permis une stabilisation provisoire des relations entre l'État et les cultes, mais au prix d'ambiguïtés durables : l'État reconnaissait et organisait les religions tout en prétendant incarner l'intérêt général.

Au fil du siècle, ces ambiguïtés deviennent de moins en moins tenables. La République ne peut durablement affirmer l'égalité des citoyen·ne·s tout en hiérarchisant implicitement les croyances. Elle ne peut garantir la liberté de conscience tout en entretenant un lien institutionnel privilégié avec certains cultes. La laïcité s'impose alors comme une exigence de clarté politique.

La loi de 1905 marque cette rupture. Elle ne se contente pas de « séparer », elle libère. Elle libère l'État de toute tutelle spirituelle, et les religions de toute instrumentalisation publique. Elle substitue à un régime d'exception un cadre universel, valable pour tous les cultes et pour toutes les consciences. En ce sens, la séparation n'est ni une mise à distance hostile, ni un geste de défiance : elle est la condition même de l'égalité civique.

Ce choix est profondément politique. Il affirme que la République ne parle plus au nom des consciences, qu'elle ne reconnaît aucune vérité officielle, qu'elle ne délègue à aucun pouvoir religieux la définition du bien commun. La laïcité n'est donc pas une négation du religieux, elle est une protection contre toute domination spirituelle exercée par la puissance publique.

2 _ JAURÈS, BRIAND, LES SOCIALISTES ET L'ESPRIT DE LA LOI

La loi de 1905 porte la marque d'un équilibre exigeant. Aristide Briand en est l'architecte juridique, soucieux de produire un texte applicable, stable, capable de pacifier durablement les relations entre l'État et les cultes. Jean Jaurès en est l'un des inspirateurs politiques majeurs, attentif à préserver la dignité de toutes les consciences, croyantes comme non croyantes. Ensemble, ils défendent une conception de la laïcité qui refuse la logique de victoire d'un camp sur un autre.

L'enjeu n'est pas de « gagner » contre l'Église. Il est de faire entrer le pays dans une République adulte, où la liberté de conscience devient un bien commun. Jaurès le répète avec constance : une République qui humilie affaiblit sa propre légitimité. Une loi durable ne peut être ni punitive, ni vengeresse ; elle doit être juste pour être acceptée, et acceptée pour durer.

Briand, de son côté, construit une architecture juridique qui rend cette ambition possible. Il veille à garantir le libre exercice des cultes, à sécuriser les transitions, à prévenir les ruptures brutales. La laïcité de 1905 n'est pas une loi de revanche. Elle est une loi de concorde, pensée pour organiser la coexistence plutôt que l'affrontement.

Jaurès, parlementaire en action

Jean Jaurès n'est pas un tribun isolé, mais un artisan de majorité. À la tribune comme dans les négociations informelles, il freine les amendements les plus répressifs, non par faiblesse, mais par souci de durabilité. Sa méthode est constante : rappeler les principes, anticiper les effets sociaux, protéger la paix civile.
Il cherche non pas l'éclat, mais l'équilibre. En cela, il incarne une laïcité politique, soucieuse à la fois de liberté et de cohésion.

RepèRes socialistes

Cet extrait vous a plu ?

Vous voulez aller plus loin ?

COMMANDEZ CE NUMÉRO DIRECTEMENT EN LIGNE
AU FORMAT NUMÉRIQUE OU PAPIER
EN CLIQUANT ICI

ET DÉCOUVREZ TOUTE NOTRE COLLECTION



Le Parti socialiste